

Le Service Civique, vous connaissez ?

Réunion d'information-débat organisée le 6 octobre 2016

Avec des interventions de l'administration (Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS), des témoignages de représentants de structures d'accueil des Volontaires du Service Civique (AP-HP, CAEL, UNIS-CITE), des témoignages d'anciens volontaires et du maire du Kremlin-Bicêtre, un tour d'horizon complet sur les opportunités offertes actuellement par le Service Civique (SC) et sur ses enjeux a pu être accompli.

Le Service Civique, c'est quoi ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé (470 € par mois plus 106 € de défraiement) et s'effectue en France ou à l'étranger.

Il a une durée de 6 à 12 mois, avec un engagement de 24 heures hebdomadaires minimum, sur l'ensemble de la durée.

Le service civique (SC) est un contrat entre une « structure » non privée (association, service public ou collectivité telle une commune), proposant une mission, et un jeune volontaire.

La mission est ensuite définie plus précisément conjointement entre la structure et le jeune volontaire, dans le cadre d'une intervention au sein d'une équipe. Le jeune a un tuteur tout au long de son service.

Très important : il n'y a pas de lien de subordination entre le jeune et la structure. D'ailleurs, le Service civique n'est pas régi par le Code du travail, mais par le Code du Service National.

Dans chaque département, la DDCS agréée les structures. Par contre, c'est l'Agence du Service Civique (ASC) qui centralise les offres de mission et les propose sur son site internet, et c'est à cette agence que les jeunes s'adressent. C'est ensuite une autre agence qui les paie, et non leur structure.

Le Service Civique, vu des structures

Pour les structures, la difficulté est de définir la mission, au plus près du terrain, et sans que cela corresponde à un poste de travail. Par exemple, la définition d'une mission individuelle dans une commune qui a une organisation très hiérarchique est très difficile ; cela semble plus facile dans les associations. Seules 1500 collectivités sont entrées dans le dispositif.

La sélection du volontaire par la structure ne se fait pas sur ses compétences, mais il est de fait qu'une adéquation du volontaire à la mission (langage, savoir être, ...) est prise en compte.

Le rôle du tuteur est primordial dans la réussite de chaque expérience.

« La clé de la réussite est ce que le volontaire et la structure s'apportent mutuellement, et c'est là qu'est l'originalité de ce contrat. »

« A l'AP-HP, on observe un apaisement, la diminution des tensions là où des jeunes volontaires sont présents. »

Le Service Civique, vu des volontaires

Consacrer son temps à quelque chose d'utilité publique, à la découverte du « vivre-ensemble », faire une pause dans ses études, affiner son projet de vie, découvrir un milieu professionnel, ... les motivations sont riches et diverses.

En mission individuelle, une première étape est nécessaire pour préciser la mission et se positionner dans la structure et dans l'équipe, cette première étape peut prendre un peu de temps, mais ensuite l'existence d'apports réciproques entre la structure et le volontaire fait l'objet de retours plutôt satisfaisants.

Parmi les jeunes qui ont accompli un SC : 95% des jeunes déclarent conseiller le VSC, 82% déclarent s'engager dans le bénévolat par la suite (source Unis-Cité).

Le Service Civique en questions

Le service civique dans son format actuel ne reprend pas suffisamment l'idée d'intégration et d'égalitarisme que pouvait avoir (dans une certaine mesure) le service militaire. Si les volontaires et les structures sont satisfaits des échanges et des résultats, le SC est un dispositif en général individuel et ressenti comme élitiste. L'AP-HP ou Unis-Cité s'efforcent de créer un brassage en constituant des équipes avec des niveaux de formation variés.

Les opportunités de brassage reposent maintenant sur la société civile et les collectivités Avec 6 ans d'existence, le SC ne permet pas encore de répondre au besoin d'engagement citoyen des jeunes, puisqu'il y a trois fois plus de candidats que de missions.

Ce besoin n'émerge pas dans le débat public, et ne semble pas être un enjeu pour les élus locaux, malgré un consensus politique au parlement sur ce sujet.

Répondre au besoin de collectif et de brassage, éviter l'élitisme restent des enjeux pour le Service Civique.

Liens utiles :

Agence du service civique : www.service-civique.gouv.fr

Association Unis-Cité : www.uniscite.fr